

*29 janvier 2020*

**Proposition du Conseil administratif du 29 janvier 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 352 858 francs, entièrement financé par les indemnités d'assurance perçues lors d'un vol au Musée de l'Ariana, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la reconstitution des collections du Musée Ariana pour les années 2020 à 2025.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Les acquisitions du Musée Ariana (ARI) étaient financées par les comptes de préfinancement figurant au bilan de la Ville de Genève. A partir de 2018, avec l'entrée en vigueur du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), l'utilisation de ces fonds est soumise au règlement LC 21 619.1. En revanche, les indemnités d'assurance ont été enregistrées en tant que passif de régularisation dans l'optique d'une reconstitution des collections.

Pour le ARI, cela concerne le fonds d'indemnisation du vase Gallé, soit le montant versé en 2011 par les assurances en remboursement du vol du vase Gallé. Etant donné l'impossibilité de remplacer l'objet à l'identique, le montant est attribué à la reconstitution des collections, soit l'achat d'œuvres en conformité avec la politique du musée, ainsi qu'à la mise en valeur pour le public de ces nouvelles acquisitions.

La reconstitution de l'actif, par le biais d'acquisition et de valorisation des collections, nécessite une délibération du Conseil municipal, afin d'affecter l'indemnité d'assurance du ARI d'un montant de 352 858 francs au 1<sup>er</sup> janvier 2019, selon les normes comptables MCH2 et la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05).

### **Exposé des motifs**

Le ARI, musée suisse de la céramique et du verre, est l'une des cinq institutions les plus importantes d'Europe dans ce domaine. En tant que service public, orienté par une politique culturelle municipale, il garantit la conservation d'un patrimoine culturel, artistique, historique et industriel. Il conserve, étudie et expose une collection de 25 000 objets en céramique, 2500 pièces de verre et 340 vitraux. C'est la seule institution européenne qui soit entièrement dédiée aux arts du feu sans être liée à une manufacture. Les collections de l'ARI couvrent sept siècles d'histoire, du Moyen Age à nos jours. La céramique contemporaine est très présente et ce volet important témoignant de l'évolution artistique du plan local, régional et international, est développé avec constance.

La mission d'un musée est d'acquérir, de préserver et de valoriser ses collections. Celles-ci constituent un important patrimoine public et jouissent de la protection du droit international. A cette mission d'intérêt public est inhérente la notion de gestion raisonnée, qui recouvre les idées de propriété légitime, de permanence, de documentation, d'accessibilité et de cession responsable.

#### *Critères de reconstitution et d'acquisition d'œuvres*

Les œuvres à acquérir viennent enrichir durablement et qualitativement les collections du ARI et se positionnent en ligne avec notre politique d'acquisition. Celle-ci a pour objectif de poursuivre la constitution et la sauvegarde du patrimoine culturel, artistique, scientifique et historique que nous transmettons en héritage aux générations futures. En s'appuyant sur ses collections et son histoire, le ARI développe des axes de travail et des activités pour les publics afin d'évoquer la manière avec laquelle Genève s'inscrit dans des ensembles plus importants (Suisse, Europe et monde), tout en permettant à la population résidente de connaître son patrimoine et ses racines et à une population migrante de mieux comprendre son environnement d'accueil. Quant aux touristes de passage ou aux experts et connaisseurs, ils prennent connaissance d'un patrimoine riche et diversifié, unique en Suisse, qui fait rayonner la culture de notre ville au-delà de ses frontières.

Considérant le large déploiement chronologique couvert par ses collections, le ARI considère deux orientations principales en matière d'acquisition: d'une part l'enrichissement des œuvres anciennes et d'autre part l'évolution de la création contemporaine.

#### *Les acquisitions dans le domaine de la céramique ancienne*

Pour les acquisitions dans le domaine historique, l'institution est soutenue en particulier par l'Association des amis du Musée Ariana (AAA), qui acquiert chaque année une pièce historique majeure pour les collections. Le musée ne cherche pas à combler des lacunes entières de manière systématique ou dans un but d'accumulation. L'objectif est de compléter les domaines de prédilection du musée, les points forts des collections anciennes et de tisser ainsi les liens manquants dans le discours muséal actuel. Les acquisitions doivent ainsi s'inscrire de façon cohérente dans l'exposition de référence afin d'enrichir les parcours proposés aux visiteurs.

#### *Les acquisitions dans le domaine de la céramique contemporaine*

La création céramique contemporaine occupe une place importante dans le positionnement du ARI, tant au niveau de l'enrichissement et de l'accroissement

des collections que de la programmation des expositions. Gustave Revilliod (1817-1890), fondateur du ARI, s'était attaché à collectionner avec rigueur et systématique les céramiques de son époque – comme celles de périodes plus anciennes – dans le but d'éduquer le regard de ses concitoyens et de les sensibiliser à l'expression artistique de leur temps.

Le musée actuel poursuit cette mission et se déclare en prise directe avec la scène céramique internationale. L'acquisition d'œuvres dans ce domaine est indispensable, faute de quoi se créeraient notamment des lacunes irréversibles dans l'histoire de ce patrimoine. Notre politique d'acquisition se fonde sur la cohérence de la collection en constituant des ensembles représentatifs de la production d'un artiste et de sa carrière, en réunissant des travaux d'artistes régionaux, nationaux et internationaux, qui reflètent les étapes marquantes, les changements sociaux et culturels de l'actualité.

Au plan local, régional voire national, l'enrichissement des collections contemporaines se poursuit en représentant aussi significativement que possible l'activité artistique qui s'est déroulée et se poursuit à Genève, dans sa région et en Suisse. Au niveau international, construire et compléter une collection qui tende vers une diversité et une exhaustivité forme un objectif peu réaliste. En effet, les artistes qui s'expriment aujourd'hui avec les médiums céramique et verre ont développé des formes de créativité d'une diversité presque illimitée. De ce fait, la direction du ARI a opté pour une politique d'acquisition internationale mesurée bien que multidirectionnelle. Elle privilégie certaines orientations thématiques, par exemple la sculpture figurative pour la céramique ou le contenant pour le verre. Nous profitons de l'opportunité d'acquérir des œuvres auprès d'artistes ou de galeristes, lors des expositions organisées par le musée lui-même ou pendant les foires ou les biennales d'art contemporain comme le Parcours céramique carougeois, Artgenève, Tresor Basel, la Biennale de céramique internationale de Saint-Cergue.

Ponctuellement nous opérons des achats dans d'autres manifestations du même genre, hors de Suisse, telles que Collect à Londres, le TEFAP de Maastricht ou encore Terralha, festival des arts européens céramiques, à Saint-Quentin-la-Poterie. L'Académie internationale de la céramique qui siège dans nos murs est également une source d'achats potentiels. Enfin, nous essayons aussi de mener une réflexion qui prenne en compte la complémentarité avec les collections de même nature dans les autres institutions publiques romandes ou suisses.

Dans tous les cas, plusieurs critères sont appréciés et pondérés lors de l'étude qui précède l'acquisition d'un objet. L'œuvre est évaluée sur son positionnement artistique et historique global mais surtout pour son intérêt particulier à intégrer nos collections. Les concepts et les savoir-faire déployés par l'artiste sont pris en compte: originalité, innovation, personnalité, technique, bienfacture et esthétique.

Les évaluations sont réalisées par la conservatrice en chef des collections et/ou le personnel scientifique du musée; elles sont basées sur leurs connaissances, sur l'étude de l'histoire de l'art du domaine concerné et, si nécessaire, complétées par une expertise externe dispensée par un-e spécialiste. La provenance de l'objet est documentée et sans équivoque (la création contemporaine ne pose généralement aucun problème à cet égard). La valeur de l'objet sur le marché de l'art actuel est un indicateur, mais pas une référence en termes de qualité d'un objet. Une vérification est également opérée quant aux conditions pratiques et à l'adéquation de la conservation future de l'objet: place de stockage (volume), hygrométrie, exposition future, etc.

Aujourd'hui le ARI conserve 5119 œuvres des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles émergeant au domaine de la céramique contemporaine: 2801 œuvres ont été créées par 286 artistes suisses tandis que 2318 pièces sont issues de 769 créateurs internationaux.

#### *Les acquisitions dans le domaine du verre contemporain*

Aujourd'hui le ARI conserve une collection de verre de 2688 pièces parmi lesquelles on compte 390 œuvres créées de 1950 à nos jours: 130 pièces sont attribuées à une production suisse avec 11 auteurs connus, autres que des ateliers ou industries, et 260 pièces relèvent d'une production internationale avec 69 créateurs individuels dont le nom nous est connu.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

La reconstitution des collections par le ARI se fonde sur des principes de proximité. Elle se fait majoritairement dans le cadre de manifestations locales ou régionales, ce qui n'occasionne pas de transports spécifiques.

### **Estimation des coûts**

En partant de la moyenne des dernières années, la somme affectée annuellement aux acquisitions s'élève à environ 80 000 francs. Une partie de cette somme permettra aussi d'améliorer les aménagements et la mise en valeur indispensable des nouvelles acquisitions à destination du public (soclage, signalétique).

### **Délai de réalisation**

Après le vote du Conseil municipal, le crédit pourra être affecté à la reconstitution et mise en valeur des collections du ARI pour les années 2020 à 2025.

### **Financements du présent crédit par l'indemnité d'assurance**

Le fonds est constitué des indemnités versées par les assurances en 2011 en remboursement du vol du vase Gallé (680 000 francs en 2011, 352 858 francs au 31 décembre 2019).

### **Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI)**

Cette proposition de crédit ne figure pas au 15<sup>e</sup> PFI. Pour mémoire, elle est financièrement neutre.

### **Budget de fonctionnement**

Cette proposition d'investissement n'induit pas de coûts supplémentaires de fonctionnement. L'impact sur les comptes d'investissement est entièrement compensé par la recette d'investissement.

### **Charges financières annuelles**

En partant de la moyenne des dernières années, la somme affectée annuellement aux acquisitions s'élève à environ 80 000 francs. Cette somme peut fluctuer d'un exercice à l'autre, en fonction des opportunités d'acquisitions.

Du fait de la dépense nette de 0 franc, la demande de crédit ne comporte aucune charge financière.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le ARI est le service gestionnaire et bénéficiaire.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Reconstitution des collections du Musée Ariana (ARI) pour les années 2020 à 2025**

**A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Terrain		
Honoraires		
Gros œuvre		
Second œuvre		
Installations, équipements fixes		
Véhicules lourds		
Mobilier, infrastructures, fournitures et oeuvres	352 858	100
Machines, matériel, véhicules		
Equipements informatiques ou bureautiques		
Frais financiers		
Autres		
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>352 858</b>	<b>100</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit**

**Service bénéficiaire concerné: ARI**

<b>CHARGES</b>	<b>Postes en ETP</b>
30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	
36 - Subventions accordées	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>

<b>REVENUS</b>	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>
---	----------

**C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Montant affecté *</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Total affecté</b>	<b>352 858</b>	<b>352 858</b>	<b>0</b>

\* La somme total de 352 858 francs sera utilisée en fonction des opportunités d'acquisitions et de valorisation.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif d'un crédit brut de 352 858 francs pour la reconstitution des collections du Musée Ariana pour les années 2020 à 2025, financé par les indemnités d'assurance perçues lors d'un vol au Musée de l'Ariana, soit un crédit net de 0 franc.

*Annexe:* tableau des acquisitions 2016-2018 du Musée Ariana



**Acquisitions 2016-2018**

<b>2016</b>		
<b>N° inventaire</b>	<b>Artiste ou galerie</b>	<b>Montant</b>
AR-2015-141	Toshio Matsui	3 500,00
AR-2015-395-400	6 tabourets en céramique, ESAV Bienne	2 520,00
AR-2016-102	Brendan Tang	USD 10 000,00
AR-2016-104	Jürgen Partenheimer	16 280,00
AR-2016-333	Fontaine céramique 1870	1 300,00
AR-2016-340	Akio Takamori	7 700,00
AR-2016-362	Jacqueline Lerat	Euros 22 000,00
AR-2016-363	Jacqueline Lerat	Euros 15 000,00
AR-2016-364	Plat faïence Espagne 1740	300,00
AR-2016-365	Assiette staffordshire	100,00
AR-2016-374	Akio Takamori	3 700,00
AR-2016-399	Marie-Noëlle Leppens	2 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>88 842,21</b>

<b>2017</b>		
<b>N° inventaire</b>	<b>Artiste ou galerie</b>	<b>Montant</b>
AR-2017-009	M. Deul / Caroline Slotte	5 100,00
AR-2017-044	Olivier de Sorra	600,00
AR-2017-10-15	Pièces diverses	1 000,00
AR-2017-016	I. Tanner, Stéatite	550,00
AR-2017-017	I. Tanner, Amphibolite	550,00
AR-2017-026	Plateau	560,00
AR-2017-025	Vase (Bushes and trees)	420,00
AR-2017-027	Fluid Function Dancing	700,00
AR-2017-028	Hanna Tounsend	180,00
AR-2017-029	Hanna Tounsend	400,00
AR-2017-030	Hanna Tounsend	500,00
AR-2017-032	Ch. Mary Park	4 500,00
AR-2017-033	Ch. Mary Park	400,00
AR-2017-034	Ch. Mary Park	350,00
AR-2017-035	Ch. Mary Park	400,00
AR-2017-036	Ch. Mary Park	400,00
AR-2017-037	Ch. Mary Park	400,00
AR-2017-038	Violette Fassbaender	6 800,00
AR-2017-040	Karima Duchamp	2 300,00
AR-2017-041	Nuria Torres	1 400,00
AR-2017-042	Gitte Jungersen, Clay	3 400,00
AR-2017-043	Pernille Braun	3 910,00
<b>TOTAL</b>		<b>34 820,00</b>

<b>2018</b>		
<b>N° inventaire</b>	<b>Artiste ou galerie</b>	<b>Montant</b>
AR-2018-003	Edmée Delsol, Boîte	885,68
AR-2018-010	François Ruegg, Can't Think	5 000,00
AR-2018-001	Ken Mihara, Kei Mindscape	11 694,87
AR-2018-002	Thiébault Chagué, Vague Or et Feu	1 959,11
<b>TOTAL</b>		<b>19 539,66</b>